



**ADOPTION DU RÈGLEMENT 261-2023 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR
D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER, DIRECTEUR TECHNIQUE ET AU GESTIONNAIRE DES TRAVAUX
PUBLICS**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par la présente donné que le règlement numéro 261-2023 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au directeur général et greffier-trésorier, directeur technique et au gestionnaire des travaux publics a été adopté par le Conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby à la séance ordinaire du 28 août 2023.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, sur le site Internet de la Municipalité de Beaulac-Garthby.

DONNÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 30^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2023.

M. Claude Lebel,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Lebel, résidant à Dudswell, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le site Internet de la municipalité, au bureau municipal et au bureau de poste de Beaulac-Garthby.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30 août 2023.

M. Claude Lebel,
Directeur général et greffier-trésorier